

## Extrait des décisions du bureau communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : Budget : Développement économique : Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de la 3CO pour l'organisation des journées d'intégration préalables**

**Séance du 26/03/2022**

**Délibération n° 31**

### Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 19

Absents : 21

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 18 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le samedi 26 mars 2021 à 08 heures 30 minutes.

### Présents :

IBRAHIMA Saïd Maarifa, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou. ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, YSSOUMAIL Ahamadi, Mohamed Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati

### Absents :

AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, BACAR SOILIH Inchat, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadan, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Adam Ahmed,

**Représentés** : ABDOU ELODIE Dathia par IBRAHIMA SADI Maarifa, MROIVILI MOILIM Amina par IBRAHIMA SADI Maarifa, MOHAMED MROUDJAE Issoufa par SAID Mariame

**Secrétaire de séance** : ATTIBOU Zaïnati

-Vu la loi n°2015-991 du 07août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

-Vu le code général des collectivités territoriales partie législative notamment les articles L1511-1 à L1511-9 ;

Vu le soutien apporté à l'association Miss Excellence Mayotte par la 3CO en vue de porter le rayonnement du territoire communautaire et de faire la promotion de la culture et de la jeunesse mahoraise ;

Considérant le succès de cette démarche couronnée par le titre de Miss Excellence France en 2021

Considérant que selon le règlement du concours Miss Excellence France, Mayotte lauréate 2021 devrait organiser sur son territoire l'édition 2022 de l'élection nationale ;

**Toutefois, considérant** les difficultés d'assurer l'organisation de l'élection nationale à Mayotte du fait du coût trop élevé du transport aérien et d'une logistique insuffisante, le Comité national a proposé au Comité Miss Excellence Mayotte d'accueillir à la place, les « *Journées d'intégration* » préparatoires à l'élection 2022.

**Considérant** que l'intérêt du projet pour le territoire de la 3CO est pleinement avéré, notamment dans la mise en valeur des sites touristiques et matière de développement économique ;

Considérant toutefois que la charge organisationnelle de cet événement sera portée par l'Office de Tourisme de la 3CO,

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DECIDE

- **L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 000€ à l'office de tourisme de la 3CO au titre de de l'organisation des journées d'intégration préalables à l'élection Miss Excellence France 2022 ;**
- **D'autoriser Monsieur le président à signer toute convention ou autre document nécessaire à l'exécution e la présente délibération**

**Fait et délibéré le 26/03/2022**

**Ont signé les membres présents**

**Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO**



Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA  
Date de signature : 30/03/2022  
Qualité : Signature de PDF Président

**M. IBRAHIMA Said Maanrifa**  
**Président de la Communauté**  
**des Communes du Centre Ouest**